

**Extrait des
délibérations**
au Conseil départemental

N° CD-2025-5-8-5
Séance du lundi 15 décembre 2025

**TARIFS 2026 DES REGIES DE RECETTES DE LA COLLECTIVITE
EUROPEENNE D'ALSACE**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
TENENBAUM Anne donne procuration à VETTER Jean-Philippe

ABSENTE :

KALTENBACH Nathalie

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête les tarifs 2026 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes à la présente délibération (cf. Annexes 1 à 14). Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026 sauf indications contraires figurant dans les annexes précitées.
 - o Pour la régie de la Maison de Vacances de Wangenbourg (cf. annexe 1) ;
 - o Pour les régies des Archives d'Alsace (cf. annexes 2 à 4) ;
 - o Pour les régies du Vaisseau (cf. annexe 5) ;
 - o Pour les régies des Châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg (cf. annexes 6 à 11) ;
 - o Pour la régie du Foyer de l'Enfance (cf. annexe 12),
 - o Pour la régie de la Colonie de Vacances de Wangenbourg (cf. annexe 13).
- Approuve la tarification des articles pouvant intégrer le catalogue en cours d'année à la boutique du Vaisseau.
- Précise que les mercuriales des prix pour les produits de la boutique du Château du Hohlandsbourg sont rappelées en annexes à la présente délibération (cf. annexe 11).

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote